



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 15-F
15 décembre 1997
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 3.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Secrétaire général

AFRICA ONE

AFRICA ONE (AFRICA Optical Network) est un projet de câble sous-marin à fibre optique formant un anneau autour du continent africain et dont le concept a été initié par l'UIT/BDT à la fin de 1993. Le projet a bénéficié des efforts conjoints de l'UPAT (Union panafricaine des télécommunications), de RASCOM (Organisation régionale africaine de communications par satellite), la Société ATT Submarine Systems reprise récemment par TYCO SSL, de l'UIT et des pays africains à travers le Comité de coordination mis en place par la Conférence consultative des pays africains Membres de l'UIT tenue à Tunis les 20 et 21 novembre 1995. La composition du Comité de coordination a ensuite été élargie et entérinée par la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT/96, Résolution 5) tenue à Abidjan du 6 au 10 mai 1996. Le câble sous-marin à fibre optique formera un anneau de 39 000 km autour du continent africain et reliera directement 30 points d'atterrissage situés dans des pays côtiers. Les pays enclavés et les autres pays côtiers utiliseront soit le faisceau hertzien terrestre, soit le câble à fibre optique terrestre ou le satellite pour se connecter au réseau AFRICA ONE par l'intermédiaire des stations d'atterrissage du câble sous-marin.

L'objectif recherché étant d'intégrer le câble sous-marin AFRICA ONE aux systèmes terrestres et satellitaires existants ou planifiés ainsi qu'aux autres systèmes sous-régionaux de câbles sous-marins en gestation dans les différentes parties du continent de manière à minimiser d'une façon très significative les frais de transit encourus par les pays africains pour l'écoulement de leur trafic intra-africain en passant par des centres internationaux de transit étrangers. L'économie qui serait réalisée en améliorant l'interconnectivité directe entre les pays africains serait d'environ 300 millions de dollars par an.

AFRICA ONE est conçu sur la base des technologies les plus récentes en matière de câble sous-marin à fibre optique pour atteindre un niveau très élevé d'efficacité; une paire de fibres optiques procurera plus de 240 000 circuits à 64 kb/s; le câble sous-marin comprendra deux paires de fibres dont l'une servira d'itinéraire principal pour l'acheminement du trafic et l'autre, au rétablissement automatique instantané des communications en cas de coupure du câble, grâce à sa configuration en forme d'anneau autour du continent.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Sous la supervision du Comité de coordination présidé par le Directeur du BDT/UIT et à travers plusieurs réunions d'experts sous-régionales et régionales, l'étude de faisabilité du câble a pu être menée à terme.

Selon les dernières estimations, le coût du câble sous-marin s'élèverait à 1,3 milliard de dollars des Etats-Unis, auquel il conviendrait d'ajouter environ 300 millions de dollars pour le coût de raccordement des pays enclavés et des pays côtiers ne disposant pas de points d'atterrissement sur le câble.

La stratégie initiale de financement d'AFRICA ONE comprend deux éléments fondamentaux. Le premier consiste à optimiser l'acquisition au départ de capacités par les opérateurs sur AFRICA ONE et d'obtenir l'appui des organismes de financement dans la mobilisation de fonds concessionnels ou de toute autre forme de financement pour les opérateurs ne disposant pas des ressources nécessaires pour acheter des capacités ou en financer l'acquisition. Plusieurs banques commerciales ont aussi exprimé leur désir de contribuer aux investissements qui seraient réalisés par les pays. Le deuxième élément consiste à obtenir auprès des investisseurs privés africains et étrangers les capitaux supplémentaires pour financer le coût du réseau. Le remboursement des investisseurs privés se ferait sur la base de la vente de l'excédent de capacité, des recettes provenant des prestations de rétablissement d'autres systèmes de câbles sous-marins et des services occasionnels.

La dernière conférence des Ministres et des Directeurs généraux organisée par l'UIT à Tunis, du 16 au 18 septembre 1997, a permis de faire le point sur l'état d'engagement des pays africains dans le projet AFRICA ONE. A ce jour, une trentaine de pays et d'opérateurs européens et américains ont signé le Mémoire d'accord (MoU). Durant cette réunion, le principe de réalisation du projet sous forme de (Build-operate and transfer) BOT a été discuté et accepté comme solution alternative possible pour le financement du projet (voir en annexe la carte du système AFRICA ONE, la carte et la liste révisées des signataires du MoU).

Des négociations sont en cours avec plusieurs sources de financement intéressées par la mise en oeuvre d'un schéma BOT qui devra permettre d'accélérer la réalisation du projet. A l'invitation de la Tunisie, une réunion des pays africains participant au projet AFRICA ONE est prévue pour le courant de février 1998 afin de se prononcer sur les modalités de financement proposées et la création de la société AFRICA ONE.

Légende:

Point d'atterrissage
Centre de commutation international
Artère principale
Artère secondaire
Artère tertiaire
Diffusion troposphérique
Prévu
A l'étude
SOURCE: CEDEAO et UIT

ÉTAT DES SIGNATURES DU MÉMORANDUM D'ACCORD D'AFRICA ONE

Pays africains qui ont signé

- 1 ALGÉRIE
- 2 ANGOLA
- 3 BÉNIN
- 4 BOTSWANA
- 5 BURKINA FASO
- 6 BURUNDI
- 7 CAMEROUN
- 8 CÔTE D'IVOIRE
- 9 DJIBOUTI
- 10 EGYPTE
- 11 ERYTHRÉE
- 12 ETHIOPIE
- 13 GAMBIE
- 14 KENYA
- 15 LIBYE
- 16 MALAWI
- 17 MAROC
- 18 MAURITANIE
- 19 MOZAMBIQUE
- 20 NIGER
- 21 RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- 22 RÉPUBLIQUE DU CONGO
- 23 RWANDA
- 24 SOUDAN
- 25 TCHAD
- 26 TOGO
- 27 TUNISIE

Exploitants non africains

- 28 PORTUGAL
 - 29 RU - BT
 - 30 EU - TSS
 - 31 EU - AT&T
-